

Bilan

CERTIFIÉ CONFORMÉ
À L'ORIGINALCERTIFIÉ CONFORMÉ
À L'ORIGINAL

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/01/25	Net au 31/01/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	13 871	3 254	10 618	4 932
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage	177 892	156 244	21 648	32 405
Autres immobilisations corporelles	149 248	114 877	34 371	50 833
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des Participations				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	15		15	
Prêts				
Autres immobilisations financières	500		500	1 700
ACTIF IMMOBILISE	341 526	274 374	67 152	89 871
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approv.	35 016		35 016	2 500
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acptes versés sur commande				
Créances				
Clients et comptes rattachés	503 871	6 219	497 652	539 887
Autres créances	16 250		16 250	6 131
Charges constatées d'avance	4 262		4 262	1 136
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	354 606		354 606	242 556
ACTIF CIRCULANT	914 005	6 219	907 786	792 210
Frais d'émission des emprunts				
Prime de rembours. des emprunts				
Ecarts de conversion / diff. d'évaluation				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 255 531	280 593	974 938	882 081

■ Bilan

	Net au 31/01/25	Net au 31/01/24
PASSIF		
Capital social ou individuel	7 000	7 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	700	700
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	132 313	
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	497 677	532 313
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	637 690	540 013
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 230	49 942
Personnel	124 741	75 232
Organismes sociaux	57 858	56 046
Etat, Impôts sur les bénéfices		24 999
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	104 373	131 296
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	956	4 553
Dettes fiscales et sociales	287 928	292 127
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 090	
Produits constatés d'avance		
DETTES	337 248	342 069
Ecarts de conversion / diff. évaluation		
TOTAL PASSIF	974 938	882 081

Annexe légale

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2 TECH

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2025, dont le total est de 974 938 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 497 677 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2024 au 31/01/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

■ Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, qu'il n'existait pas d'indice montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de

■ Règles et méthodes comptables

vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 088	7 783		13 871
Immobilisations incorporelles	6 088	7 783		13 871
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	177 892			177 892
- Installations générales, agencements aménagement divers	73 916			73 916
- Matériel de transport	23 541			23 541
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 052	1 739		51 791
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	325 401	1 739		327 140
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés		15		15
- Prêts et autres immobilisations financières	1 700		1 200	500
Immobilisations financières	1 700	15	1 200	515
ACTIF IMMOBILISE	333 190	9 537	1 200	341 526

■ Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	7 783	1 739	15	9 537
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	7 783	1 739	15	9 537
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			1 200	1 200
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			1 200	1 200

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 157	2 097		3 254
Immobilisations incorporelles	1 157	2 097		3 254
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	145 487	10 757		156 244
- Installations générales, agencements aménagements divers	61 108	5 632		66 739
- Matériel de transport	981	4 708		5 689
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 587	7 861		42 449
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	242 162	28 958		271 121
ACTIF IMMOBILISE	243 319	31 055		274 374

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
Frns - rrr à obtenir	110
Total	110

■ Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 70,00 euros.

Dettes

Charges à payer

	Montant
Fourns , factures non parvenues	
Dettes provis. pr congés à payer	
Personnel - autres charges à payer	26 130
Charges soc./congés à payer	
Charges soc. - charges à payer	
Etat - autres charges à payer	53
Clients - avoir à établir	
Total	123 817

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance			
Total	4 262		

2 TECH
Société par actions simplifiée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 38 C Rue de Bretagne ZA du Moustoir
56950 CRACH

497 687 442 RCS LORIENT

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 31 juillet 2025
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 janvier 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2025 s'élevant à 497 677,21 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	497 677,21 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique	300 000,00 euros
Soit 3 000,00 euros par action	
Le solde	197 677,21 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 329 989,83 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- **Exercice clos le 31 janvier 2022 :**
260 910 euros, soit 2 609,10 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 260 910 euros
- **Exercice clos le 31 janvier 2023 :**
457 926 euros, soit 4 579,26 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 457 926 euros
- **Exercice clos le 31 janvier 2023 (distribution exceptionnelle du 31 octobre 2023) :**
121 848,10 euros, soit 1 218,48 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 121 848,10 euros
- **Exercice clos le 31 janvier 2024 :**
400 000 euros, soit 4 000 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 400 000 euros

Certifié conforme
La Présidente

Rodolphe Veys de SARAI
